

SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROGRAMME D'UTILISATION DU PRODUIT DES AMENDES

BUDGET PROGRAMME 2001

DECISION
prise dans la séance du 27 FEVRIER 2001

Le Conseil d'Administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France,

Vu l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France,

Vu l'article 127 de la loi de finances pour 1984 n° 83-1179 du 29 décembre 1983 prorogeant les dispositions de l'article 1er de la loi n° 77-1410 du 23 décembre 1977, relative à l'organisation des transports de voyageurs en Région Ile de France,

Vu le décret n° 59.157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Parisienne,

Vu le décret n° 59.1090 du 23 septembre 1959 modifié portant statut du Syndicat des Transports Parisiens et en particulier son article 11 (c) des dépenses et (d) des recettes,

Vu les articles L 2334-24, L2334-25, R2334-25, R2334-10 à R 2334-12, R4414-1 et R4414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu ses décisions des :

- 29 avril 1987 modifiée, créant la Commission des Investissements,
- 22 décembre 2000 approuvant le projet de budget du Syndicat des Transports d'Ile-de-France pour l'exercice 2001 et du 27 février 2001 approuvant la décision modificative 1 du budget 2001,
- 27 février 2000 approuvant le budget-programme 2000 du produit des amendes,

Vu l'avis favorable unanime de la Commission des Investissements du 06 février 2001,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE - Est approuvé le budget programme 2001 d'utilisation du produit des amendes, joint en annexe.

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
et du Département de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Syndicat des Transports d'Ile-de-France,



Jean Pierre DUPORT.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRODUIT DES AMENDES 2001

BUDGET-PROGRAMME INITIAL

Globalement, ce budget-programme initial est présenté avec un niveau recettes et de dépenses de **708 MF**.

Les **ressources** se décomposent en :

- **490 MF** de recettes nouvelles attendues pour l'exercice en cours,
- **167 MF** de reports de 2000 sur 2001, se décomposant eux-mêmes en 147 MF de reliquats non engagés sur la gestion 2000 (365 MF d'AP ouvertes pour 512 inscrits) et 20 MF de recettes supplémentaires 2000 par rapport aux prévisions (490 effectivement perçus, contre 470 attendus)
- **11 MF** provenant des sommes récupérées essentiellement au titre des opérations annulées ou soldées pour un montant inférieur à celui de l'AP ouverte,
- **40 MF** attendus de produits financiers sur l'année 2001.

La répartition proposée pour les **dépenses** s'inscrit dans les orientations générales du PDU et de la politique de la Ville. Les dotations privilégient les opérations du réseau principal (axes et pôles d'échanges) mais prévoient également des possibilités d'intervention en dehors de ces sites. L'accent est aussi mis, d'une part sur la sécurité des personnes et des biens, suivant le deuxième programme triennal adopté en 1999 dont il convient de poursuivre la mise en œuvre, d'autre part, sur la mise en accessibilité des réseaux, selon la communication faite le 17 juin 1999 au conseil d'administration sur le sujet. Il est également proposé de retenir un financement complémentaire du STIF pour le programme de rénovation du matériel roulant de la SNCF prévue au contrat Etat-Région.

La présentation reprend les mêmes chapitres que les années précédentes. Il est rajouté un chapitre relatif à la rénovation du matériel roulant SNCF.

Les dotations proposées sont donc les suivantes :

- chapitre 1 productivité : 106 MF (au lieu de 100 MF en 2000). Ce chapitre permet de réaliser les aménagements favorisant la circulation des transports en commun. La DREIF prévoit d'intervenir en 2001 sur 13 axes pour un montant maximal de subventions de l'Etat de 96 MF. Le financement apporté par le STIF devrait être d'un montant au plus égal compte tenu des règles de financement du PDU. C'est donc une part significative de ce montant qui sera affectée au réseau principal. Le solde sera affecté aux opérations des autres lignes.
- chapitre 2 sécurité : 105 MF (au lieu de 145 MF en 2000). Ce chapitre ne comprend plus de crédit pour la suppression de passages à niveau puisque la région a souhaité financer ce type d'opérations à 100 %, ce qui explique la réduction significative de ce chapitre. Il comprend en revanche la poursuite du programme triennal de sécurité approuvé en 1999 sachant que les engagements en 2000 se sont élevés à 80 MF. Le montant proposé ne permettra pas de solder ce programme triennal en 2001, compte tenu du délai de mise au point que nécessitent certains projets (vidéosurveillance notamment). Un montant de 63 MF reste à inscrire au budget 2002.
- chapitre 3 accès/correspondances : 137 MF (au lieu de 120 MF au budget 2000). Ce montant comprend l'inscription d'environ 50 MF pour le financement d'une dizaine de pôles PDU conformément aux prévisions de l'Etat (DREIF) et 50 MF pour les gares routières, parcs-relais ou améliorations d'accès sur le réseau principal. Le solde, soit 37 MF, permettra de financer le même type d'équipement sur le reste du réseau.
- chapitre 4 information et investissements de qualité de service pour les entreprises privées : 48 MF (pour 60 MF en 2000). Ce chapitre comprend la poursuite du projet Infogare pour 10 MF, le solde du programme des valideurs des autobus privés pour 25 MF, des projets d'information dynamique aux points d'arrêt-bus et en gare routière pour optimiser les correspondances bus/train pour 10 MF, celle des opérations d'information multimodale à support fixe sur les sites d'échanges et l'implantation d'équipements de qualité de service fixes ou embarqués au bénéfice des entreprises privées, pour 3 MF. En revanche, aucun crédit n'est nécessaire en 2001 pour la poursuite du programme d'information embarquée des RER A et B. Au total, ces 48 MF concerneront sensiblement à parts égales le réseau principal et les actions plus diffuses.
- chapitre 5 accessibilité : 70 MF au lieu de 80 MF en 2000. Cette baisse est due notamment à l'absence de besoins sur la ligne « financements complémentaires au précédent contrat Etat-Région », ce qui permet de développer les autres actions. C'est ainsi que le volet accessibilité passe de 45 MF à 70 MF. Il s'agit de poursuivre les actions de mise en accessibilité des réseaux, conformément aux orientations approuvées en 1999 par le conseil d'administration. La répartition du financement de chaque opération à 100% entre le STIF et la Région Ile de France (sauf exception) est en cours d'élaboration.
- chapitre 6 études et expérimentations dans le cadre du PDU : 7 MF (7 MF en 2000).
- chapitre 8 rénovation du matériel roulant : 235 MF. En complément du contrat Etat-Région qui prévoit un financement de la Région de 300 MF en subvention et 1000 MF en prêt, le STIF s'est engagé à rembourser le prêt à hauteur de 560 MF et à apporter une subvention de 300 MF soit au total une subvention de 860 MF sur la période 2001-2006, selon le calendrier figurant dans le tableau des perspectives.

Au total les prévisions de dépenses et leur affectation indicative au regard du PDU se récapitulent comme suit :

chapitres	TOTAL	dont réseau pal	hors rés pal	actions spéc
1) productivité :	106	96	10	-
2) sécurité :	105	-	-	105
3) accès/correspond :	137	100	37	-
4) informations :	48	24	24	-
5) accessibilité :	70	50	20	-
6) études/exp PDU :	7	7	-	-
8) rén/mat SNCF :	235			235
TOTAL :	708	277	91	340

Tel est le projet de budget-programme initial qui, conformément au tableau joint, est soumis, après avis favorable unanime de la Commission des Investissements du 6 février, pour approbation au conseil d'administration.

A titre indicatif, est jointe en annexe à la présente note une programmation pluriannuelle du budget du produit des amendes sur la période du contrat Etat-région.

BUDGET DES AMENDES PERSPECTIVES 2000-2006

	Exécution 2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	TOTAL
PRODUCTIVITE dont PDU	69	106	118	135	138	141	154	851
		96	110	111	111	111	111	650
SECURITE	97	105	63	44	47	50	63	469
								350
ACCES/CORRESPONDANCES dont PDU	90	137	100	114	117	120	133	811
		50	60	60	60	60	60	350
INFORMATION	59	48	50	54	57	60	73	401
ACCESSIBILITE	48	70	70	73	76	79	92	508
EXPERIMENTATIONS PDU	1	7	4	0	0	0	0	12
MATERIEL ROULANT	0	235	135	135	135	135	85	850
TOTAL	364	708	540	555	570	585	600	3972

Commentaire:

- la ligne productivité comprend le traitement des axes du réseau principal pour 650 MF
- la ligne accès/correspondance comprend les pôles du réseau principal pour 350 MF, hors financement sur ces pôles des gares routières, PSR, etc...
- la ligne sécurité comprend la fin du programme triennal de sécurité en 2002, puis le financement à définir de nouvelles opérations (lutte contre la fraude, vidéosurveillance,...)
- recettes : à partir de 2002 les 540 MF se calculent de la manière suivante: recettes de l'année, soit 490 MF, produits financiers, soit 40 MF, reports de 10 MF puis actualisation de 15 MF par an

P.A. - BUDGET PROGRAMME INITIAL 2001

Ressources prévisionnelles 2001	490
Reports 2000 sur 2001	167
Dont non consommés	147
Dont supplément recettes	20
Récupérations AP 2000	11
Produits financiers	40
Budget programme initial 2001	708 MF

Budget 2001	BP 2000	Réal 2000	p.m. Consommations						
			Réal 1999	Réal 1998	Réal 1997	Réal 1996	Réal 1995	Réal 1994	
(F. courants)									
1 - PRODUCTIVITE dont Axes PDU	106	100	69	76	63	28	37	19	44
1-1 Bus Paris		35	35	23	1	20	5	8	
1-2 Bus proche couronne		18	16	10	11	6	1	11	
1-3 Bus gde couronne		17	24	30	16	11	5	8	
1-4 ANTARES (SAGEM)				0	0	0	8	16	
2 - SECURITE	105	145	97	120	83	72	41	40	29
2-1 PN		16	48	2	10	8	23	10	
2-2 Autres SNCF et RATP								7	
2-3 Sécurité publique		82	72	81	62	33	17	12	
RATP		42	8	30	28	5	0	2	
SNCF		38	51	43	25	28	17	11	
Autres		2	13	8	9	0			
3 - ACCES - CORR. dont Pôles PDU	137	120	90	57	59	92	98	47	108
3-1 PSR		24	15	26	46	36	11	34	
PSR étages		5	3	17	29	29	10	18	
PSR sol		19	12	9	17	6	1	16	
3-2 Gares rout. - Pts Clefs		32	41	33	15	20	16	35	
Pts Clefs					0	3	2	5	
G.R.		32	41	33	15	18	14	30	
3-3 Méca. Accès		0	0	0	4	9	18	35	
RATP					0	9	7	26	
SNCF					4	0	11	10	
3-4 Opérations spécifiques		33	1		27	34	3	4	
4 - INFO - QS	48	60	59	32	55	13	15	22	22
4-1 Information		54	26	52	11	12	12		
4-2 Investissements QS		5	6	3	2	3	10		
5 - Accessibilité et ex compléments de CPER	70	80	48	174	142	140	121	155	48
5-1 PMR - Réseau Noyau		22	46	24	24	21	50	48	
5-2 Autres		26	128	118	116	100	105		
6 - Etudes / Experimentations ds le cadre du PDU	7	7	1	2	1				
7 - Atté. Amort. Inv. QS E.P.	0	0	0	0	80	108	90	80	100
RATP					40	72	80	40	50
SNCF					40	36	10	40	50
8 - Renov. Matériel Roulant	235	0	0	0	0	0	0	0	0
RATP									
SNCF									
TOTAL	708	512	365	461	484	453	402	363	352